

LES ÉMISSIONS DE CO₂ DES MENAGES

Le ménage est, dans ses usages privés de l'énergie, directement responsable d'une partie des émissions de CO₂ dans l'atmosphère. Lorsqu'il utilise son véhicule pour se déplacer, lorsqu'il chauffe, éclaire son logement, fait fonctionner ses appareils électroménagers, il participe clairement aux rejets de CO₂.

On peut plus difficilement lui attribuer une responsabilité en ce qui concerne les émissions liées à la fabrication des produits et des services, et au transport qu'elle génère (transport des marchandises). Il est cependant l'utilisateur ou le consommateur final des produits et des services et il peut directement agir sur une partie des consommations d'énergie sur son lieu de travail (chauffage des locaux, éclairage, bureautique).

Un ménage français émet aujourd'hui en moyenne **16,4 tonnes de CO₂ par an** (émissions de CO₂ liées à la production d'énergie et à la consommation finale, tous secteurs/ nombre de ménages).

▪ Les émissions liées aux usages privés de l'énergie du ménage : 7,8 tonnes de CO₂ par an

La moitié des 16,4 tonnes de CO₂ émises annuellement par un ménage correspond à des émissions relatives aux usages privés de l'énergie du ménage (7,8 tonnes).

Les déplacements des personnes représentent 26 % de l'émission annuelle moyenne du ménage, le chauffage du logement 15% et la consommation d'eau chaude et d'électricité spécifique du logement 7%.

Sur ces trois types d'usage de l'énergie, le ménage dispose d'une réelle marge de manœuvre pour réduire dans ses gestes quotidiens, ses consommations d'énergie et donc ses émissions de CO₂ que ce soit au niveau des choix d'investissement ou au niveau des comportements d'utilisation des équipements :

choix du véhicule ; conduite économe ; entretien et réglage de son véhicule ; limitation de ses déplacements en voiture : report modal vers les transports collectifs , la marche à pied et le vélo , co-voiturage ; isolation du logement ; réglage et entretien de la chaudière ; utilisation d'ampoules basse consommation ; extinction des appareils mis en veille....

▪ Les émissions liées à la fabrication et au transport des produits et services : 8,6 tonnes de CO₂ par an

L'émission annuelle moyenne de CO₂ d'un ménage liée à la fabrication et au transport des produits et services est de 8,6 tonnes par an .

Le transport de marchandises représente 16% de l'émission annuelle moyenne du ménage, le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'électricité spécifique consommée au travail 11% , les émissions liées à la fabrication des produits dans l'industrie et celles de l'agriculture 25%.

Il est bien sûr plus difficile pour un ménage, dans ses gestes quotidiens, d'agir pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits et au transport de marchandises. Il a la possibilité cependant pour satisfaire un besoin donné, d'orienter ses choix de consommateur vers les produits les moins intensifs en énergie (du point de vue de la fabrication et du transport). Les éco-labels qui résultent d'une approche multi-critère de l'environnement incluant les consommations d'énergie sur l'ensemble du cycle de vie des produits, pourront aider le ménage dans ses comportements d'achat.

Sur les émissions de CO₂ liées au chauffage, à l'eau chaude sanitaire et à l'électricité spécifique sur le lieu de travail, le consommateur peut individuellement par de petits gestes quotidiens, contribuer à réduire les consommations d'énergie : configuration des outils informatiques pour une mise en veille automatique en cas de non utilisation prolongée, extinction des lumières en quittant le bureau...

EMISSIONS DE CO₂ DES MENAGES 16,4 tonnes/ménage

